Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse

Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 89 (1980)

Heft: 4

Rubrik: Une nouvelle conseillère de la Croix-Rouge suisse pour les services de soins des hôpitaux

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une nouvelle conseillère de la Croix-Rouge suisse pour les services de soins des hôpitaux

Mme Mariane Weber, infirmière-chef, assume, dès le 1er avril 1980, la fonction de conseillère de la Croix-Rouge suisse pour les services de soins des hôpitaux et des homes médicalisés. Elle succède à ce poste à Mme Margrit Schellenberg atteinte par la limite d'âge. L'adresse à laquelle on peut atteindre la conseillère de la Croix-Rouge suisse demeure pour le moment la même, à savoir Asylstrasse 90, 8032 Zurich, téléphone 01 47 24 94.

Mme Margrit Schellenberg (à gauche) transmet ses dossiers à Mme Marianne Weber

Marianne Weber est née en 1939 à Schwyz d'où elle est originaire. Après onze ans de scolarité et un séjour d'un an aux Etats-Unis, elle entre à la «Schweizerische Pflegerinnenschule» de Zurich où elle obtient un diplôme d'infirmière en soins généraux en 1961. Travaille ensuite pendant trois ans dans une clinique chirurgicale privée et dans un hôpital rural. Elle part ensuite pour le Canada où elle exercera pendant deux ans dans trois hôpitaux différents, dont six mois en gériatrie. A partir de 1966, elle travaille à la Clinique médicale universitaire (CHUV) à Lausanne, en qualité d'infirmière tout d'abord puis comme infirmière-chef. Après avoir suivi en 1969/1970 le cours pour infirmières-chefs de l'Ecole supérieure d'enseignement infirmier de la Croix-Rouge suisse, à Lausanne, elle assuma encore les fonctions de remplaçante et d'infirmière en chef.

C'est sur l'initiative de Mme Schellenberg que ce service a été créé en automne 1972 sur la base des considérations suivantes:

- Les cadres infirmiers sont très chargés et isolés et n'ont que rarement la possibilité de s'entretenir en détail des problèmes de l'exploitation hospitalière avec une personne de l'extérieur qui connaisse l'ensemble des questions qui se posent.
- L'importante pénurie de personnel et les réductions massives des coûts qui sont demandés dans le domaine de la santé faisaient craindre un recul de la qualité des soins.
- Ces mêmes facteurs pouvaient avoir aussi une influence négative sur la qualité de la formation des élèves infirmiers et infirmières.

Jusqu'ici, septante hôpitaux et cliniques ont fait appel aux services de la conseillère de la Croix-Rouge suisse. Les demandes émanaient surtout de Suisse alémanique, plus rarement de Suisse romande et du Tessin, d'Allemagne et d'Autriche. Vingt hôpitaux et écoles d'infirmières ont souhaité la mise sur pied de sessions de perfectionnement sur la conception actuelle des soins et sur des questions de direction. Les mandats confiés à la conseillère ont porté généralement sur les problèmes que posent l'utilisation du personnel soignant et le contrôle

Lorsqu'un hôpital fait appel aux services de la conseillère de la Croix-Rouge suisse, en matière de soins hospitaliers, celle-ci peut participer, entre autres, aux colloques des groupes de soins où l'on discute ensemble des problèmes du service. Elle peut ainsi entendre les points de vue des diverses personnes concernées: infirmières diplômées, infirmières assistantes, aides hospitalières.

de la formation, sur l'introduction d'innovations dans les services de malades et la prise de conscience des aspects économiques de l'exploitation.
L'objectif final de Mme Schellenberg – et il sera également celui de Mme Weber – était que ses conseils entraînent des améliorations dans les soins, des améliorations de nature à accroître aussi les satisfactions que le personnel hospitalier trouve dans son activité.
Par «soins complets», on entend qu'il ne suffit pas de tenir compte uniquement des besoins physiques du patient, mais aussi de ses besoins psychiques et sociaux, besoins auxquels on répondra bien entendu le mieux possible. Les soins infirmiers étant un processus de relations, les personnes soignantes doivent être conscientes aussi de l'importance que revêtent leur propre attitude et leur comportement.
Mme Schellenberg attachait une attention toute spéciale aux soins à donner aux malades chroniques: le travail accompli dans les homes médico-sociaux et les maisons de repos est souvent sous-estimé. Et pourtant les soins que nécessitent les malades chroniques posent beaucoup d'exigences au personnel infirmier. De même, la gériatrie doit-elle être socialement valorisée. A l'avenir, le personnel soignant devra intégrer les membres de la famille dans l'assistance aux personnes âgées.
La conseillère dont les services sont demandés par un hôpital ou un établissement médico-social établit un plan de consultation à la suite d'une première prise de contact. Elle rédigera ses propositions de modifications sur la base des observations qu'elle aura systématiquement faites dans les services de malades, les faits quotidiens vécus, des entretiens, des planifications des soins et des évaluations. Souvent, elle procédera par la suite périodiquement à des applications pratiques. Le service de consultation de la Croix-Rouge suisse est un service de prestations qui s'autofinance. Son travail est facturé compte tenu des heures accomplies. Les frais de déplacement de la conseillère sont également remboursés par l'établissement qui a fait appel à elle.
En résumé, la tâche du service de consultations pour les services de soins des hôpitaux peut être décrite de la manière suivante:

- faire le point de la situation;
- concevoir à l'intention des hôpitaux et des homes médicalisés des améliorations dans le domaine des soins et de l'organisation;
- aider le personnel infirmier à donner des soins complets à tous les patients.

La Croix-Rouge suisse est heureuse que ce service très apprécié puisse continuer de fonctionner en de bonnes mains après le départ de Mme Schellenberg.

Photo M. Hofer